



Offres et Tarifs ULM - Remorqueur Régional

Aerospool WT9 Dynamic 100cv

Version du 20/10/2014

Contact : info@planeur-bretagne.fr www.planeur-bretagne.fr

Formule	Conditions de participation	Objectif	Contenu	Tarif pack	Tarif Heure de vol Instruction	Tarif Heure de vol en solo	Commentaires
FORM-BULMBZH	Vélociste titulaire BPP, membre et licencié FFVV à l'année dans un club breton	Lâché + Brevet ULM	Instruction en vol + formation sol	50,00 €	85,00 €	85,00 €	Avec instructeur ULM. Le stagiaire paie le pack formation à son début d'activité puis les heures de vol.
FORM-RULMBZH	Vélociste titulaire BPP + 50h planeur, brevet ULM, mini 5 heures solo sur Dynamic ou remorqueur avion, membre et licencié FFVV à l'année dans un club breton	Qualification remorqueur ULM	Instruction en vol + formation sol	50,00 €	85,00 €	85,00 €	Avec instructeur ULM. Le stagiaire paie le pack formation à son début d'activité puis les heures de vol.
FORM-BULMFRA	Vélociste titulaire BPP, licencié FFVV en dehors de la Bretagne	Brevet ULM	Instruction en vol + formation sol	150,00 €	110,00 €	sans objet	Avec instructeur ULM. Sans vol en solo. Le stagiaire paie le pack formation à son début d'activité puis les heures de vol.
FORM-RULMFRA	Vélociste titulaire BPP + 50h planeur, brevet ULM, mini 5 heures solo sur Dynamic ou remorqueur avion, licencié FFVV en dehors de la Bretagne	Qualification remorqueur ULM	Instruction en vol + formation sol	150,00 €	110,00 €	sans objet	Avec instructeur ULM. Sans vol en solo. Le stagiaire paie le pack formation à son début d'activité puis les heures de vol.
FORM-PLANEURBZH	Membre et licencié FFVV en Bretagne en formation planeur	Formation ou complément de formation planeur (début, campagne, espace aérien)	A l'heure de vol	sans objet	85,00 €	sans objet	Avec instructeur planeur ITP/ITV qualifié ULM.
HDV-ULMBZH	Membre et licencié FFVV en Bretagne, BPP+Brevet ULM	Vol loisir	A l'heure de vol	sans objet	85,00 €	85,00 €	Avec pilote ULM ou avec instructeur ULM
REM-300	Clubs FFVV bretons	Remorquage à 300m/sol	A l'unité	15,00 €	sans objet	sans objet	Avec pilote remorqueur ULM
REM-400	Clubs FFVV bretons	Remorquage à 400m/sol	A l'unité	19,00 €	sans objet	sans objet	Avec pilote remorqueur ULM
REM-500	Clubs FFVV bretons	Remorquage à 500m/sol	A l'unité	23,00 €	sans objet	sans objet	Avec pilote remorqueur ULM
REM-600	Clubs FFVV bretons	Remorquage à 600m/sol	A l'unité	26,00 €	sans objet	sans objet	Avec pilote remorqueur ULM
REM-700	Clubs FFVV bretons	Remorquage à 700m/sol	A l'unité	28,00 €	sans objet	sans objet	Avec pilote remorqueur ULM
REM-800	Clubs FFVV bretons	Remorquage à 800m/sol	A l'unité	30,00 €	sans objet	sans objet	Avec pilote remorqueur ULM
REM-900	Clubs FFVV bretons	Remorquage à 900m/sol	A l'unité	35,00 €	sans objet	sans objet	Avec pilote remorqueur ULM
REM-1000	Clubs FFVV bretons	Remorquage à 1000m/sol	A l'unité	40,00 €	sans objet	sans objet	Avec pilote remorqueur ULM
REM-1100	Clubs FFVV bretons	Remorquage à 1100m/sol	A l'unité	45,00 €	sans objet	sans objet	Avec pilote remorqueur ULM
REM-1200	Clubs FFVV bretons	Remorquage à 1200m/sol	A l'unité	50,00 €	sans objet	sans objet	Avec pilote remorqueur ULM
REM-1300	Clubs FFVV bretons	Remorquage à 1300m/sol	A l'unité	55,00 €	sans objet	sans objet	Avec pilote remorqueur ULM
REM-CONVAIR	Clubs FFVV bretons	Convoyage air	A l'heure de vol	sans objet	sans objet	120,00 €	Avec pilote remorqueur ULM
TRANSBZH	Clubs FFVV bretons	Transfert Loyat<->St Sulpice	-	50,00 €	sans objet	sans objet	A la charge du club demandeur. Avec pilote ULM.
LOC-FFVV	Clubs FFVV hors Bretagne	Location pour évènement	A l'heure de vol coque nue, essence non incluse	sans objet	sans objet	104,00 €	Tarifs définis par la FFVV
VI-WT9	Grand public	Vol découverte en WT9	20 minutes de vol + licence découverte 3j FFVV	110,00 €	sans objet	sans objet	Avec pilote remorqueur ULM ou instructeur ULM et planeur. Si réalisé par le club locataire, alors application du tarif horaire standard de location.

Remarques :

- Tarifs facturés par le CRVVB aux clubs sur déclaration de l'activité. Consulter les tarifs clubs.
- Les clubs utilisateurs fournissent l'essence (SP98) qu'ils refactureront au CRVVB sur présentation des factures.
- Lâché machine, affectation, entretien sous la responsabilité de l'animateur régional.

